



Grand Paris

N° CA-37/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2025**

Le 10 octobre 2025 à 15h00,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 30 septembre 2025, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Yves COSCAS, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Yves COSCAS, Christine QUILLERY, Patrice RONCARI, Patrick WIDLOECHER, Sandrine DANDRE, Martine BAGDASSARIAN, Anthony REYNAUD, Zaneta WOZNIAK, Rahma GHIATOU, Jean-François COUET, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Nadège AZZAZ à Patrick WIDLOECHER, Jean-Didier BERGER à Yves COSCAS, Lounes ADJROUD à Christine QUILLERY, Véronique DE LA TOUANNE à Sandrine DANDRE, Christophe RENDU à Patrice RONCARI, Vincent GAUDIN à Anthony REYNAUD.

Étaient absents excusés : Michel VENEAU, Jean-Robert DELLOYE, Malika BELARBI, Daniel PIEDDELOUP, Sabine DIDELOT.

Était présent avec voix consultative : Pierrick SPERY, DRIHL 92.

Assistaient également : Véronique ALBERT, Directrice Générale ; Choukri TRABELSI, Directeur Général Adjoint ; Lionel PIERE, Directeur des Finances ; Giuseppe ROMÉO, Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et du Patrimoine ; Audrey ADHOUEH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale.

Objet : Convention relative à la transmission des images prises dans les parties communes d'immeubles aux forces de sécurité entre Vallée Sud Habitat, la Ville de Clamart et l'Etat.

VALLEE SUD HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2025
DÉLIBERATION

Objet : Convention relative à la transmission des images prises dans les parties communes d'immeubles aux forces de sécurité entre Vallée Sud Habitat, la Ville de Clamart et l'Etat.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération du 27 juin 2025 autorisant la Directrice Générale à passer tous actes et contrats au nom de l'office,

Considérant, qu'en tant que bailleur, Vallée Sud Habitat a l'obligation d'assurer la sécurité de ses bâtiments

Considérant que l'Office souhaite intensifier la sécurité de ses résidences en transmettant les images prises dans les parties communes de certains de ses bâtiments par les caméras de vidéoprotection,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Clamart du 11 septembre 2025,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

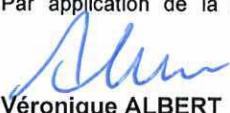
Autorise la Directrice Générale à signer une convention relative à la transmission des images prises dans les parties communes d'immeubles d'habitation aux forces de sécurité avec la Ville de Clamart et l'Etat.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLEE SUD HABITAT ».

**Le Président,
Maire de Clamart,
Vice-Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,**


Yves COSCAS

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 17 octobre 2025
Reçue en Préfecture le 17 octobre 2025
Certifiée exécutoire le 17 octobre 2025
Par application de la loi du 22 juillet 1982


Véronique ALBERT
Directrice Générale